

**Arrêté n° 1117 PR du 5 septembre 2005 relatif au conseil d'orientation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires**

*Paru in extenso au journal officiel n°37 N du 15/09/2005 à la page 2990*

Version en vigueur au 07/07/2009

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 44-2005 APF/SG du 3 mars 2005 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 415 CM du 1er juillet 2005 portant création d'un conseil d'orientation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires ;

Vu la lettre du 18 août 2005 de l'association Moruroa E Tatou

Arrête :

**Article 1er** *Rédaction issue de Arrêté n° 1777 PR du 6 juillet 2009*

Le ministre chargé de l'environnement est nommé en qualité de président du conseil d'orientation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires.

**Art. 2**

Sont agréés pour être membres du conseil d'orientation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires :

- en qualité de membres titulaires :
  - M. Roland Pouira Oldham ;
  - M. John Taroanui Doom ;
  - M. Jean Paarua.
- en qualité de membres suppléants :
  - M. Marius Chan ;
  - Mme Teihotu Monique Kapuroro née Tehumu ;
  - M. Serge Lecordier.

**Art. 3**

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française

Fait à Papeete, le 5 septembre 2005.  
Oscar Manutahi TEMARU

**Voir toutes les modifications dans le temps :**

- [Arrêté n° 1117 PR du 5 septembre 2005](#), JOPF n° 37 N du 15/09/2005 à la page 2990
- [Arrêté n° 1978 PR du 7 août 2006](#), JOPF n° 33 N du 17/08/2006 à la page 2871
- [Arrêté n° 1777 PR du 6 juillet 2009](#), JOPF n° 42 NS du 07/07/2009 à la page 764